PRÉFÈTE
DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT

Nîmes, le 12 octobre 2022

Mesures préfectorales

Alors que le mouvement social national continue d'affecter les raffineries des groupes TotalEnergies et Exxon Mobil, l'afflux massif des usagers de la route dans les stations-service provoque des ruptures d'approvisionnement de carburant.

Suite aux difficultés d'approvisionnement rencontrées par certains services de sécurité et de secours essentiels pour garantir la sécurité, l'ordre et la santé publics, Marie-Françoise Lecaillon, préfète du Gard, prend une mesure complémentaire de régulation et maintient les deux mesures prises précédemment.

Nouvelle mesure de régulation de la distribution de carburant

- **Désignation de stations-service mobilisées pour l'approvisionnement des véhicules définis comme prioritaires**

  A partir du 12 octobre et jusqu'au 14 octobre minuit, les stations-services mentionnées ci-dessous sont tenues de mettre à disposition du carburant pour le ravitaillement des services et personnels des professions prioritaires*.

Commune	Station-service	Localisation
Alès	Centre commercial CORA	Quai du mas des hours
	Super U	Chemin Bruèges
Aigues-Mortes	Super U	3 route des plages – Saint Roman
Anduze	Station Avia - garage Rollin	24 avenue du pasteur Rollin
Bagnols-sur-Cèze	Carrefour market	1-5 route de Nîmes
Beaucaire	Total Access	16 avenue de Farcienne
La Grand'Combe	Intermarché	1 rue des Tuilleries
Les Angles	Centre Leclerc	1 avenue de Tavel
Le Vigan	Super U	Avenue Sergent Triaire
Nîmes	Centre Leclerc	Route de Beaucaire
	Total access	2705 route de Montpellier
Saint-Gilles	Intermarché	Route d'Arles
Sommières	Intermarché	Route de Saussines – chemin de Campagne

Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle

Tél : 04 66 36 40 18 - 04 66 36 40 52
Port : 06 30 19 90 50 - 06 30 19 04 81
Mél : pref-communication@gard.gouv.fr

* Liste des usagers prioritaires dont il appartient de justifier de l'exercice de ses activités prioritaires :

- les forces de l'ordre : police, gendarmerie, administration pénitentiaire, douanes
- les sapeurs-pompiers,
- les polices municipales,
- les services d'urgence des centres hospitaliers (SAMU-SMUR),
- les établissements publics et privés de santé,
- les médecins,
- les pharmaciens et préparateurs,
- les infirmiers,
- les aides-soignants,
- les ambulanciers privés, véhicules sanitaires légers,
- les grossistes répartiteurs de médicaments,
- les laboratoires d'analyses médicales,
- les services d'urgence de dépannage (gaz, électricité, services des eaux, téléphone, dépannage et remorquage sur routes, fourrière)
- les transports funéraires.

Maintien des mesures :

- **Interdiction du remplissage de jerricans**

  Depuis le 11 octobre, la vente et l'achat de carburants dans des jerricans ou autres contenants transportables manuellement sont interdits sur l'ensemble du département.

- **Limitation du volume d'achat de carburant**

  Les volumes d'achat de carburant dans le Gard sont limités à 30 litres (véhicules légers de moins de 3,5t de PTAC), à 120 litres (véhicules entre 3,5t et 12t de PTAC) et 200 litres (véhicules de plus de 12t de PTAC).

La préfète du Gard en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun, pour satisfaire les besoins de tous.

Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle

Tél : 04 66 36 40 18 - 04 66 36 40 52
Port : 06 30 19 90 50 - 06 30 19 04 81
Mél : pref-communication@gard.gouv.fr